

Le petit journal de la CFTC MAE

N°61 - septembre 2025

Entretien avec la nouvelle SG de FAM le 5 septembre 2025

Mme Catherine ERNOULT-TOMASSO, Présidente de la CFTC-MAE et Mme Sophie GARDEL, Secrétaire générale de la CFTC-MAE, se sont entretenues vendredi 5 septembre 2025 avec la nouvelle Secrétaire Générale de FranceAgriMer, Mme Chantal MOREAU, arrivée en juillet, et avec Mme Valérie VACHER, Secrétaire générale adjointe.

Un entretien constructif et d'écoute ! voici comment la CFTC-MAE a ressenti cet échange pendant lequel notre présidente a pu largement discuter des sujets en cours comme le sujet Corse, le télétravail, l'avenir de FAM dans le cadre d'une éventuelle diminution des établissements publics sous tutelle suite au rapport sénatorial de juillet dernier ou bien encore la revalorisation de l'IFSE.

Notre présidente a tenu à rappeler l'importance du **dialogue social** apaisé à FAM qui s'est installé depuis près de 8 ans dans un établissement, rappelons-le, issu de la fusion des offices. Mais selon nous, ce dialogue est un peu rompu ces derniers temps ; les intersyndicales se succèdent et un CSA a été réclamé par les organisations syndicales au plus vite lors du derniers CSA de juin qui avait capoté (*le prochain aura lieu le 30 septembre, le directeur ayant accepté la proposition des OS*).

Pour la CFTC-MAE, l'écoute est essentielle. Il faut apaiser les agents. Or, le sujet de l'avenir des agents de la DRAAF de Corse a beaucoup agacé, les agents se sont sentis un peu oubliés. La recherche d'une solution rapide pour la SG de FAM est essentielle ⁽¹⁾. L'enquête rendue sur le sujet est objective et est donc un bon support pour trouver une réponse.

Pour le sujet **télétravail** l'inquiétude s'était installée ; le télétravail à FAM est satisfaisant, il faut donc veiller à ne pas déstabiliser ce qui est acquis. La SG confirme de son côté, que le directeur ne compte pas du tout revenir sur le télétravail.

Dans une période difficile, avec une **attractivité** toujours compliquée pour le MASA, il faut maintenir les points forts de FAM comme l'association HORIZON ou encore la restauration.

L'image positive de FAM est reconnue, mais la charge de travail est malgré tout toujours forte ; les OS font donc le relais, selon Catherine ERNOULT-TOMASSO, entre la direction et les agents et peuvent justement faciliter les échanges et éviter les blocages ; la transparence et la confiance sont encore et toujours de mise.

Autre sujet, et pas des moindres, la **revalorisation de l'IFSE** dans un délai contraint, celui de la fin d'année. Mme MOREAU précise que le visa du CBCM doit être donné et la procédure ne doit pas être trop ralentie.

Au vu du sujet sensible, la CFTC-MAE propose de travailler en groupe ; la CFTC-MAE entend bien que la note de service sur l'IFSE doit être présentée au CSA de septembre mais il faut absolument débroussailler en amont afin d'éviter les crispations inévitables avant tout dépôt de version définitive. Le groupe de travail du 22 octobre semble finalement trop tardif pour la SG comme pour la CFTC-MAE. Le calendrier est donc très serré.

Enfin, pour la SG, même si elle n'a pas beaucoup plus d'informations à ce jour qu'en juillet, l'avenir de FAM ne semble pas remis en cause contrairement à d'autres établissements ; en tenant compte du rapport de la Cour des Comptes en début d'année et à sa restitution

1 Un rapport d'audition de 15 personnes a été réalisé

élogieuse sur la sécurité juridique des dispositifs financiers, on peut donc finalement se rassurer !

[Lire l'article sur notre site Internet](#)

GT IFSE à FAM : revalorisation mais pas pour tout le monde

Le 25 septembre 2025 un groupe de travail s'est réuni pour discuter de la revalorisation de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). En fait de groupe de travail, il s'agissait d'une information descendante qui n'appelait aucune discussion de la part des OS, « aucune marge de manœuvre » soi-disant.

Chacun s'attendait à une revalorisation assez conséquente suite à ce qui avait été annoncé pour le MASA, mais c'était sans compter sur les changements de groupe ! En effet, pour chaque corps, les groupes de fonctions ont été redéfinis, et pour la plupart, subdivisés en 2 nouveaux sous-groupes.

Si l'on prend le cas des Secrétaires Administratifs (SA)

En 2024, il y avait 3 groupes : 1, 2 et 3. En 2025, il y a toujours 3 groupes (1, 2-1 et 2-2) mais cela ne veut absolument pas dire que tous les agents restent dans leur groupe !

En effet, selon on ne sait quelle logique, les fonctions changent de groupe, et souvent dans le sens d'une baisse de groupe donc d'une revalorisation plus maigre.

Le résultat est sans appel : en 2023, il y avait 67 SA en groupe 1, ils ne sont plus que 8 en 2025 à rester dans ce groupe.

FAM a été remis dans le droit chemin par le MASA.

Un MASA qui n'arrive plus à recruter et qui fait donc diminuer les salaires chez les opérateurs qui étaient les plus attractifs !

De plus, cette revalorisation sera rétroactive au 1er juin 2025 alors qu'au MASA elle l'est à partir du 1er janvier 2025. Encore de petites économies sur le dos des agents.

Mais ces économies ne se font pas sur le dos de tous les agents. ! Les catégories A et A+ qui ne représentent 36 % des effectifs, s'octroient 67 % de l'enveloppe budgétaire de cette revalorisation.

FAM souhaiterait recruter davantage de cadres au détriment des catégories B et C selon les échos...

S'il faut supprimer un fonctionnaire sur 2 mais que l'on supprime un poste de B pour recruter un A+, où sont les économies ? ! La masse salariale ⁽²⁾ va de plus largement augmenter ! Encore des incohérences...

Devant ces décisions arbitraires et injustes, la plupart des OS ont quitté la table. Un CSA sera réuni la semaine prochaine, mais en attendant, l'intersyndicale demande :

- une réorientation des choix budgétaires, avec une revalorisation prioritaire des agents de catégories C et B, via une redistribution d'une partie des montants actuellement prévus pour les catégories A et A+,
- la rétroactivité au 1^{er} janvier 2025 comme au ministère de l'agriculture.

[Lire l'article complet sur notre site Internet](#)

² La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales) sources INSEE

L'usure professionnelle : la prévenir est une nécessité

Le sujet de l'usure professionnelle avait été abordé lors d'un groupe de travail le 8 octobre 2024, mais seulement en deuxième partie après une discussion sur la retraite progressive. Il nous semble que ce sujet doit être pris plus en considération et s'accompagner de mesures concrètes, car il peut toucher tous les agents du MASA.

Selon l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) <https://www.anact.fr/usure-professionnelle>, l'usure professionnelle est « un processus d'altération de la santé qui s'inscrit dans la durée et qui résulte d'une exposition prolongée à des contraintes de travail (ex : port de charges lourdes, objectifs irréalistes, injonctions contradictoires, pression temporelle...). L'usure professionnelle se traduit par des effets négatifs sur la santé qui endommagent les capacités à réaliser le travail : absentéisme, douleurs, restrictions d'aptitudes, fatigue, démotivation, maladies professionnelles... Ce processus peut apparaître très tôt dans les parcours, l'usure professionnelle ne concerne donc pas que les personnes en fin de carrière. »

« **Certaines caractéristiques du travail sont connues pour être particulièrement pénalisantes :** le travail de nuit ou en horaires décalés, les exigences physiques, le travail sous fortes contraintes de temps, les changements fréquents et le manque d'autonomie, devoir fréquemment interrompre une tâche, devoir se dépêcher, devoir répondre à des demandes urgentes, vivre des situations de tension avec le public, etc. »

Dans notre ministère, si certaines contraintes physiques sont évidentes, notamment pour les agents travaillant en abattoir ou en SIVEP, les pressions psychologiques sont également très présentes. C'est en effet le cas pour les agents exerçant des missions de contrôles, pour les cadres intermédiaires, les agents d'accueil...

Lors du GT du 8 octobre 2024, il a été question de la nouvelle note de service d'accompagnement au reclassement pour les agents déclarés "inaptes à leurs fonctions" par le conseil médical qui vient d'être publiée ([note de service n° 2025-593 du 18-09-2025](#)) et de la préparation à la seconde carrière par l'élaboration d'un projet professionnel que l'on doit préparer seul. Des sujets importants mais trop restrictifs, en effet, au stade de l'inaptitude, l'usure est déjà dépassée et comment "bâtir un projet professionnel" quand l'on est déjà en fin de carrière.

Mais alors, quelles mesures pourraient être prises ?

Favoriser les retraites progressives. Les demandes de temps partiel en vue d'une retraite progressive doivent être acceptées par les directeurs des structures.

Favoriser les mobilités d'agents « séniors ». Porter une attention particulière à ces demandes de mobilités et les suivre jusqu'à l'attribution du poste. Bon nombre de structures refusent d'office ces candidatures, font passer à des agents expérimentés de plus 25 ou 30 ans d'expérience des pseudos entretiens où on vous reproche le manque de projet de carrière pour ne pas avoir à vous recruter.

Favoriser les mobilités de reconversion, ces secondes carrières qui soit disant sont possibles et valorisées. Désormais avec l'opacité des recrutements au fil de l'eau, il est devenu quasi impossible d'obtenir un poste sur d'autres fonctions. Une reconversion professionnelle est mission impossible. Les structures sont très frileuses. Un agent qui vient d'un autre département, voire pire d'une autre région et qui en plus n'a pas exercé exactement les mêmes fonctions, se verra d'emblée mis à l'écart.

L'Anact a publié un [Guide pratique – travail des séniors](#) contenant des pistes d'action pour faciliter le travail des personnes de 55 ans et plus, dans lequel elle recommande notamment de faciliter les fins de carrière. Elles « *peuvent être l'occasion d'évoluer vers d'autres activités, de participer à des missions qui mettent à profit, enrichissent et valorisent l'expérience, d'adapter également les horaires et les temps de travail.* »

Des actions concrètes de prévention de l'usure professionnelle et de facilitation des secondes carrières doivent être mises en place dans notre ministère, et cela indépendamment d'un quelconque accord. Des négociations d'accord QVCT non abouties ne devraient pas empêcher leur mise en place.

[Lire l'article sur notre site Internet](#)

Nouvelle fédération CFTC-Fonction publique et nouveau service

Depuis juin dernier, une nouvelle fédération CFTC Fonction Publique a vu le jour. Elle regroupe les syndicats CFTC de la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Territoriale. Dans le cadre de son soutien aux organisations syndicales, elle a recruté un juriste spécialiste du droit de la fonction publique. Celui-ci sera disponible pour répondre aux différentes questions des syndicats. A noter que ce service n'est mobilisable que pour les adhérents.

Contrat de prévoyance : adhésion sans questionnaire médical jusqu'au 31 décembre 2025.

Nous vous rappelons que l'adhésion au contrat collectif facultatif de prévoyance est encore possible, sans questionnaire médical, jusqu'au 31 décembre 2025. Dès 2026, ce questionnaire médical sera indispensable. Ce contrat est souscrit auprès de l'Harmonie mutuelle/mutex, organisme de prévoyance référencé par le MASA.

Quelques éléments à avoir en tête :

- la participation de l'employeur au montant de la cotisation est fixée à 7€ ;
- le montant de la cotisation est proportionnelle aux revenus ;
- le questionnaire médical est requis si vous êtes en arrêt de travail au moment de l'adhésion ;
- l'adhésion est effective au 1^{er} jour du mois suivant la signature du bulletin d'adhésion ;
- la garantie socle seule, ne couvre pas les pertes de salaire en cas d'arrêt de maladie ordinaire.

Pour plus d'explications, consultez [l'article que nous avons consacré à ce nouveau contrat de prévoyance sur le site internet](#).

Accédez au site dédié d'Harmonie mutuelle (mot de passe: MASAF) pour retrouver toutes les informations pratiques concernant la souscription (contact, simulateur de cotisations, tableau des garanties...).

INFO

A noter : paiements et rattrapages sur les bulletins de salaire du second semestre 2025

Au cours de ce second semestre, de nombreux rattrapages (versements et prélèvements) vont avoir lieu sur les bulletins de salaires, donc soyez vigilants et alertez vos services RH de proximité à la moindre anomalie.

Juillet	<ul style="list-style-type: none">– Prélèvement de régularisation sur la partie indemnitaire (= primes des agents concernés) du paiement des CMO (Congés de Maladie Ordinaire) intervenus depuis mars 2025 (NB : durant les 3 premiers mois de CMO, les agents ne touchent que 90% de leurs primes au lieu de 100%, donc le prélèvement sera de 10% des primes touchées).
Août	<ul style="list-style-type: none">– Paiement du CIA 2025 au titre de l'année 2024– Versement de la revalorisation de la composante « indemnité statutaire liée au grade » du régime indemnitaire des 850 personnels enseignants et chercheurs, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. (Cette composante est revalorisée de 600€/an.)– Versement de l'IFSE « nouveau barème » pour les catégories C, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.
Septembre	<ul style="list-style-type: none">– Versement de l'IFSE « nouveau barème » pour les catégories B, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.
Octobre	<ul style="list-style-type: none">– Versement de l'IFSE « nouveau barème » pour les catégories A, A+ et statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement agricole technique, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.
Novembre/ Décembre	<ul style="list-style-type: none">– Prélèvement de régularisation sur la partie indiciaire du paiement des CMO intervenus depuis mars 2025 (prélèvement de 10% du traitement indiciaire versé pour les 3 premiers mois de CMO)

L'équipe de la **CFTC MAE**



Pour des infos en direct, consultez notre site Internet :

<https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureet etablisements.fr/>



En 2025, pour vous aider et répondre à vos questions de la vie professionnelle, adhérez à la CFTC-MAE